



BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2023

Il nous fait plaisir de vous transmettre via ce bulletin diverses informations relatives à notre municipalité. Bonne lecture.

Situation – feux de forêt

Le feu de forêt numéro 299 qui brûle au Nord de la municipalité est toujours en activité. Toutefois, la pluie des dernières semaines aidant, le feu est maintenant considéré comme maîtrisé. La SOPFEU surveille constamment la situation et survole le secteur quotidiennement. Ce feu a couvert quelque 7 200 hectares de forêt et malheureusement une quinzaine de chalet auraient été détruits sur tout le territoire de la MRC.

Élection partielle

À la suite du processus électoral entrepris pour combler un poste vacant au conseil, Mme Sonia Gauthier a été élue par acclamation le 19 juin dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe!

Présence d'ours

Une des conséquences des feux de forêts actuels est le constat de plus en plus fréquent de la présence d'ours près des résidences sur le territoire. Si vous constatez une telle présence vous pouvez communiquer directement avec le service de la protection de la faune.

Voici également quelques moyens simples pour éviter d'attirer l'ours noir près de votre propriété :

- Éviter de diffuser les odeurs qui les attire (nourriture, déchets, ordures...)
- Bien fermer vos sacs de vidanges et vos poubelles
- Si possible, entreposez les poubelles dans une remise ou un abri.
- Bien nettoyer et entreposer vos BBQ
- **ET SURTOUT NE JAMAIS NOURRIR OU ATTIRER UN OURS AVEC DE LA NOURRITURE**

Programme Réno-Région

Connaissez-vous le programme Réno-Région ? Il s'agit d'un programme d'aide financière s'adressant aux propriétaires d'une résidence principale afin d'apporter des modifications ou effectuer des rénovations majeures à la résidence.

L'aide financière en vertu de ce programme peut s'élever jusqu'à 25 000 \$ et est établie en fonction du revenu des ménages. Toute résidence principale dont la valeur uniformisée ne dépasse pas 150 000\$ est admissible.

M. Michel Fortin, agent de programme S.H.Q est la personne ressource pour accompagner les demandeurs et gérer ce programme.

Pour plus d'informations, contactez M. Fortin par téléphone au 418-900-5242 ou par courriel au mifortin@hotmail.com

Festival du bucherons- RETROUVAILLES

Bonne nouvelle ! Un comité a été mis en place pour faire renaître le Festival du Bucheron. Une édition "retrouvailles" est en préparation et se tiendra du 1 au 3 septembre prochain. Pour cette édition l'accent sera mis sur le rassemblement familial et non sur le volet compétition,

Surveillez l'information du festival qui vous sera bientôt diffusée.

Demande à la municipalité et plaintes- Mode de fonctionnement

Il arrive régulièrement dans une municipalité que les citoyens se questionnent sur divers dossiers ou ont des plaintes à formuler. Que ce soit pour l'état des chemins, le service de collecte des ordures, le déneigement ou tout autre dossier, l' élu municipal (maire ou conseiller) est interpellé à l'occasion par des citoyens, qui le font de bonne foi.

La municipalité désire faire la mise au point suivante :

Toute demande ou plainte doit être déposée auprès du personnel de la municipalité, au bureau municipal, soit en personne, par téléphone ou courriel.

À moins d'une urgence, interpellé la maire ou tout autre élu n'est pas la solution.

Sachez également que chaque plainte recevra le suivi approprié et s'il y a lieu les membres du conseil en seront informés.

Il est également important de rappeler que lors du dépôt d'une plainte, vous devez vous identifier. Toute plainte anonyme sera jugée non recevable.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

Mme Dany Dallaire
Directrice-générale/greffière-trésorière par intérim